

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 Séance du 14 novembre 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	20	9	0

Date de convocation le 7 novembre 2025

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, M. Jérôme BUB, M. Monji OUERTANI, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Victoria MARI donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à M. Florian CAMEL, Mme Pia BOIZET donne pouvoir à M. Roland DÉCOMBE, Mme Daniela SEIGNEZ donne pouvoir à M. Jérôme BUB, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA

CESSION DES PARCELLES AI 294 ET AI 296 SITUÉES RUE CHARLES DE GAULLE - ANNULATION

Considérant les parcelles de terrain nu cadastrées AI 294 et AI 296, situées rue Charles de Gaulle, dont les superficies respectives sont 791 m² et 100 m², soit une superficie totale de 891 m², appartenant à la Ville de Grigny-sur-Rhône ;

Considérant que ces parcelles jouxtent le tènement appartenant à l'indivision Grillet, située rue Waldeck Rousseau ;

Considérant que l'indivision Grillet avait décidé de céder sa propriété en vue de la réalisation d'une opération immobilière ;

Considérant que, par délibération du 27 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'accepter la cession des parcelles AI 294 et AI 296 à la société OGIC pour un projet immobilier qui comprend la construction de 47 logements répartis sur 4 bâtiments ;

Considérant que, par courrier en date du 7 mai 2025, la société OGIC a affirmé ne pas pouvoir donner suite à cette cession foncière ;

Considérant que le projet immobilier de la société OGIC sur les parcelles AI 294 et AI 296 ainsi que sur l'indivision Grillet est abandonné ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ANNULER la délibération n°24-076 du 27 septembre 2024 autorisant la cession des parcelles AI 294 et AI 296 à la société OGIC.

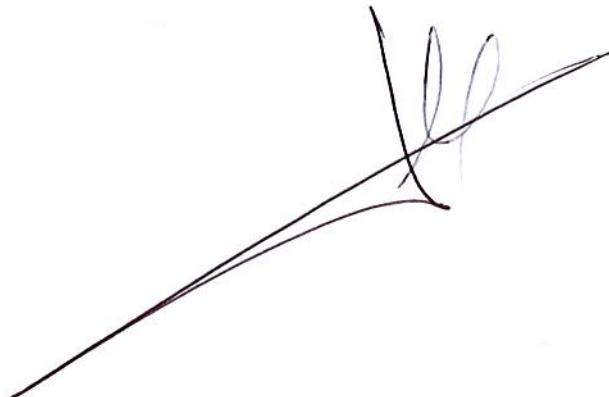
Suffrages exprimés	29
Vote(s) Pour	29 M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, Mme Marie-Line JULLIEN, M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	0
Abstention(s)	0
Ne prend pas part au vote	0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 14 novembre 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.



Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.



GRANDLYON

Parcelles AI 294 et AI 295

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le 21/11/2025
ID : 069-216900969-20251114-DEL_25_101-DE

SLOW

Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâti
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Plans d'eau
- Axe de voirie
- Non voirie à l'axe
- Numéro de voirie



Copyright (c) Grand Lyon 2013